



GUIDE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNEXES ET FICHES PRATIQUES

SOMMAIRE

Fiche pratique 1 - Lettre de cadrage	4
Fiche pratique 2 - Plaquette d'information	7
Fiche Pratique 3 - Liste des activités par filière	9
Fiche Pratique 4 - Principaux risques et mesures de prévention	15
Fiche pratique 5 - Liste des risques par UT	31
Fiche pratique 6 - Notice et questionnaire RPS	47
Fiche pratique 7 - Modèle de Délibération.....	53

FICHE PRATIQUE 1 –
LETTRE DE CADRAGE

[Nom de la collectivité]

[Adresse]

[Téléphone]

[Email]

[Date]

Objet : Lettre de cadrage pour la démarche DUERP

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre obligation légale en matière de sécurité et de santé au travail, nous avons l'intention de mettre en place une démarche visant à élaborer/mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour l'ensemble de nos services et personnels.

1. Périmètre et méthodologie

Le DUERP concernera l'ensemble des services de la collectivité, en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'activité (services techniques, administratifs, accueil du public, etc.). Il sera élaboré en concertation avec les responsables de chaque service, les représentants du personnel et les agents concernés. Une communication préalable sera transmise aux agents de la collectivité.

La méthodologie suivie sera structurée en plusieurs étapes :

- Constitution d'un COPIL
- Constitution du /des groupes de travail
- Recensement /mise à jour des Unités de Travail
- Planifier la démarche
- Communiquer sur la démarche
- Identification et évaluation des risques selon les critères de cotation prédéfinies
- Mise en place/actualisation d'un plan d'action de suivi et de prévention.

2. Responsabilités et pilotage

Les membres du COPIL auront pour rôle de :

- Désigner un/des référents dont la mission sera de coordonner et de veiller à l'avancement de la démarche.
- Planifier la démarche d'évaluation (définition des unités de travail, constitution de groupes de travail, définition d'un calendrier etc.)
- Informer et sensibiliser les agents à la démarche
- Valider le travail du /des groupes et le plan d'actions

Le pilotage de cette démarche sera assuré par qui pourra être suppléé en cas d'indisponibilité par..... Le pilote ne portera pas seul la charge de la réalisation du DUERP et pourra s'appuyer sur les membres du COPIL.

Les membres du/des groupes de travail auront pour rôle de :

- Réaliser le travail d'identification et d'évaluation des risques au sein des unités de travail (entretiens avec les agents et visites des postes de travail).
- Proposer des mesures de prévention adaptées face aux situations de travail rencontrées.

La mise en œuvre/mise à jour du DUERP s'inscrira dans une démarche participative.

3. Planning prévisionnel

La collectivité s'engage à mettre en place/mettre à jour le document unique d'évaluation des risques **au plus tard un an** suivant la sollicitation d'accompagnement par le Centre de Gestion du Morbihan.



4. Ressources nécessaires

Les moyens humains et matériels seront mobilisés tout au long de mise en œuvre du DUERP. Un budget spécifique pourra également être alloué pour garantir la mise en place des mesures de prévention identifiées.

5. Suivi et évaluation

Les membres du COPIL s'engageront à assister à minima aux réunions suivantes :

- COPIL de démarrage
- COPIL intermédiaire
- COPIL final

En dehors de ces temps spécifiques, les membres du COPIL assisteront aux temps de travail intermédiaires seront également prévus pour permettre l'avancement dans la réalisation du DUERP.

Les membres constituant le/les groupes de travail s'engageront à participer aux réunions de travail pour l'identification et l'évaluation des risques par Unité de travail ainsi qu'à toute réunion utile à la mise en œuvre du DUERP et à la définition d'actions de prévention.

Un suivi régulier sera mis en place afin de mesurer l'efficacité des actions de prévention et de protection mises en œuvre. Une réévaluation annuelle du DUERP sera effectuée, afin de garantir son actualisation en fonction de l'évolution des risques et des actions engagées.

Je vous remercie par avance de votre implication et de votre collaboration dans cette démarche essentielle pour la sécurité et la santé de tous les agents de la collectivité.

[Nom et prénom]

[Poste]

[Nom de la collectivité]

FICHE PRATIQUE 2 –
PLAQUETTE D'INFORMATION

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP)

« Nom de la collectivité » a souhaité mettre en place / mettre à jour le DUERP avec l'accompagnement du Centre de Gestion du Morbihan



Qu'est-ce que le DUERP ?

Il s'agit d'un document **obligatoire** qui vise à protéger les agents contre tous les risques auxquels ils sont exposés durant leur travail

Il prend la forme d'un support qui regroupe l'évaluation des risques professionnels, les mesures de prévention existantes et les actions de prévention planifiées



Quel est l'objectif ?

Il vise à :

- Instaurer une démarche de prévention des risques pérenne
- Améliorer les conditions de travail
- Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Répondre aux obligations réglementaires.

Quelles sont les étapes ?



Quel est le rôle des agents ?

Il s'agit d'une démarche **participative** qui sera réalisée en concertation avec les agents qui connaissent leurs situations de travail et qui apprécieront les dangers auxquels ils sont exposés.



Qui contacter au sein de la collectivité ?

Pour toute question relative à la mise en œuvre du Document unique :

« Coordonnées pilote/référent »

FICHE PRATIQUE 3 –
LISTE DES ACTIVITÉS PAR FILIÈRE

LISTE DES ACTIVITÉS PAR FILIÈRE (non exhaustif) ⇒ Se référer aux fiches de postes de la collectivité		
FILIÈRE	SERVICE	TÂCHES
TECHNIQUE	Responsable des Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement du service, - Relations avec la hiérarchie, les Élus, les administrés, les concessionnaires, les fournisseurs, les entreprises, les maîtres d'œuvre... - Suivi des contrats de prestation de service, d'entretien et de maintenance, - Gestion des stocks, - Suivi des chantiers réalisés en régie, - Conduite de véhicule, - Travail administratif : études (montage et suivi opérationnel), élaboration de devis, plannings, plans...
	Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite de véhicules et d'engins (tracteurs ...), - Transports de matériels et matériaux, - Travaux de terrassement, - Pose de signalisation routière horizontale et verticale, - Maçonnerie de voirie : pose de bordures, de buses, de regards, de canalisations... - Divers travaux de préparation des métaux : meulage, soudage, - Entretien des voiries communales : mise en place d'enrobé (chaud ou froid), empierrement des chemins, nettoyage des regards et des grilles, curage des fossés... - Balayage manuel et mécanique des routes et des trottoirs, - Fauchage des accotements, bernés, talus, - Mise en place de signalisation temporaire de chantier, - Déneigement des voiries et salage, - Ramassage des ordures ménagères et des dépôts sauvages, - Entretien du matériel, - Capture des animaux errants et ramassage des animaux morts, - Entretien et nettoyage des toilettes publiques, - Entretien des aires de jeux, - Entretien de l'éclairage public : nettoyage des candélabres...
	Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Serrurerie, - Menuiserie, - Électricité, - Peinture, - Plomberie, - Revêtement de sol, - Travaux sur charpente et couverture,

		<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de soudage, - Vitrerie, - Maçonnerie, - Conduite de véhicules, - Achat de matériels et fournitures, - Manutention de mobilier, - Entretien des chaudières, - Travaux de démolition, - Nettoyage des gouttières et des terrasses...
	Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des véhicules : vidanges, lavage, planning des contrôles techniques, planning d'occupation des véhicules, - Carrosserie, - Utilisation du compresseur (gonflage des roues), - Peinture...
	Espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Tonte, - Diverses tailles (arbustes, haies,...), - Élagage, abattage, bûcheronnage, - Débroussaillage, - Soufflage et ramassage des feuilles, - Broyage, - Fauchage, - Désherbage manuel, mécanique et chimique, - Fertilisation, - Binage, bêchage, - Création et entretien des plantations, - Maçonnerie paysagère, - Stockage et application de produits phytosanitaires, - Épandage d'engrais, - Entretien des berges et des fossés, - Arrosage (tonne, petit matériel), - Encadrement de stagiaires, - Conduite de véhicules, - Utilisation d'engins (tracteurs...), - Mise en place de signalisation temporaire de chantier, - Déplacement à la déchetterie, - Gestion et entretien d'une serre froide, - Entretien du cimetière,

TECHNIQUE		<ul style="list-style-type: none"> - Pose et dépose de jardinières, - Enlèvement et nettoyage des poubelles publiques, - Entretien du matériel, - Achat de matériels et fournitures...
	Fêtes et cérémonies	<ul style="list-style-type: none"> - Montage et démontage de podium, barnums, stands, - Installation de tables, chaises, bancs, barrières, tapis, bureaux de vote, - Gestion des stocks de matériels, - Entretien du matériel, - Mise en place des décorations de fin d'année, - Pavoisement, - Pose et dépose des illuminations de Noël dans les rues et sur les bâtiments, - Préparation de vins d'honneur, - Installation et tir du feu d'artifice du 14 juillet...
	Collecte et Traitement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des ordures ménagères et des encombrants, - Gestion de la déchetterie...
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de la station d'épuration, des bassins, des locaux, - Déplacements routiers, - Entretien du réseau (contrôle des regards de visite) ...
	Restaurant scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des commandes et des stocks de denrées, - Gestion des inscriptions (tickets repas...), - Préparation des repas, - Dressage des tables, - Service et aide au repas (couper la viande), - Plonge, - Nettoyage de la cuisine, du self, des frigos, - Nettoyage des sols, des sanitaires, des poubelles, - Livraison de repas...
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des surfaces vitrées, - Nettoyage des sols, - Nettoyage des sanitaires, - Nettoyage des mobiliers, - Entretien des moquettes, - Utilisation de produits d'entretien, - Utilisation de matériels d'entretien (autolaveuse, aspirateur...), - Manutention du mobilier (tables, chaises),

		<ul style="list-style-type: none"> - Vidage des corbeilles et des poubelles, - Lavage du linge (torchons...), - Rangement...
ADMINISTRATIVE	Services administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du personnel (Direction Générale des Services), - Relations avec les Elus, - Accueil du public (physique et téléphonique), - Travail sur écran, - Classement, - Reprographie, - Archivage, - Gestion d'une régie, - Déplacements en véhicules ou à pied (formations, réunions, trésorerie, La Poste ...)
	Agence postale	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil du public (physique et téléphonique), - Relations avec les Élus, - Travail sur écran, - Classement, rangement, archivage, - Gestion d'une régie, - Entretien des locaux...
SANITAIRE ET SOCIALE	ATSEM	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants, - Habillage ou déshabillage, - Encadrement des enfants / accompagnement pédagogique, - Accompagnement des enfants aux toilettes, - Surveillance de la cour, - Premiers soins en cas de blessures des enfants, - Préparation et encadrement des activités (animation, rangement...), - Accompagnement des enfants au Restaurant Scolaire, - Surveillance des enfants au Restaurant Scolaire et aide au repas, - Surveillance du dortoir, - Nettoyage quotidien des matériels (pinceaux...) et des locaux, - Grand nettoyage des locaux pendant les vacances scolaires, - Accompagnement des enfants en sorties éducatives...
POLICE	Police municipale ou garde champêtre	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention, surveillance du bon ordre, de la salubrité et de la sécurité publiques (conflits de voisinage...), - Gestion des infractions, - Contrôle de l'application des arrêtés, - Police funéraire : pose des scellés, présence de l'agent lors d'une exhumation, gestion de la circulation aux abords de l'Eglise, - Portage du courrier,

		<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation du passage piéton situé près des écoles, - Capture d'animaux errants, - "Police Route" : surveillance de la voie publique (contrôles routiers : vitesse et poids lourds), - Police rurale : contrôle des pêcheurs et des chasseurs, - Travail administratif (recherches cadastrales, rapports, procès-verbaux), - Accueil du public, - Surveillance lors de manifestations, - Stockage d'objets trouvés.
ANIMATION	Centre de Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Garderie périscolaire : surveillance et encadrement des enfants : jeux libres, activités manuelles..., préparation et distribution des goûters, - Pause méridienne : surveillance de la cour, - Accueil de loisirs : sorties pédagogiques sur le territoire communal (à pied, en vélos) et hors territoire (sur une journée), organisation de camps (sur plusieurs jours), activités sportives, activités manuelles, activités artistiques, activités de bricolage..., - Tâches administratives : inscription, relations avec les parents, préparation et suivi du budget, facturation, liens avec les institutions, gestion d'une régie...
SPORTIVE	Services des Sports	<ul style="list-style-type: none"> - Maître-nageur : surveillance de la baignade..., - Educateurs sportifs : encadrement des enfants, gestion des équipements sportifs...
CULTURELLE	École de musique	<ul style="list-style-type: none"> - Tâches administratives : comptes rendus de réunions, communication, gestion des inscriptions, suivi des projets avec les élèves..., - Cours instrumentaux : cours individuel, pratique collective (orchestre junior, orchestre d'harmonie, etc.)
	Médiathèque, bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil du public (gestion des abonnements, des réservations) - Traitement de données informatiques - Gestion des ouvrages (réception, rangement, entretien des ouvrages) - Animation (séance de lecture) - Communication

FICHE PRATIQUE 4 : PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

[LE RISQUE LIÉ AU BRUIT](#)

[LE RISQUE LIÉ AUX AMBIANCES LUMINEUSES](#)

[LE RISQUE LIÉ AUX AMBIANCES THERMIQUES](#)

[LE RISQUE DE CHUTE](#)

[LE RISQUE D'EFFONDREMENT ET CHUTES D'OBJETS](#)

[LE RISQUE LIÉ AUX CIRCULATIONS INTERNES DE VEHICULES ET D'ENGINS](#)

[LE RISQUE ROUTIER EN MISSION](#)

[LE RISQUE LIÉ AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL](#)

[LE RISQUE LIÉ A L'ELECTRICITE](#)

[LE RISQUE LIÉ A LA MANUTENTION MECANIQUE](#)

[LES RISQUES LIÉS A LA CHARGE PHYSIQUE DE TRAVAIL](#)

[LE RISQUE LIÉ AUX PRODUITS CHIMIQUES, AUX EMISSIONS ET AUX DECHETS](#)

[LE RISQUE LIÉ AUX RAYONNEMENTS](#)

[LE RISQUE BIOLOGIQUE](#)

[LE RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION](#)

LE RISQUE LIÉ AU BRUIT



C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles extra-auditifs (mémoire, fatigue, stress...).

L'oreille peut subir des atteintes lorsqu'elle est soumise soit quotidiennement à une forte dose de bruit, soit à un bruit soudain de très forte intensité.



Questions posées

- Les agents sont-ils exposés à un niveau sonore important (utilisation d'outils portatifs, martelage ou travail à proximité de sources bruyantes)
- La communication orale entre les agents est-elle rendue difficile lors de certaines opérations ?
- Des mesures d'exposition sonore ont-elles été réalisées ?
- Les agents ont-ils des équipements de protection individuelle contre le bruit (bouchons d'oreilles ou casque anti bruit) ? Sont-ils utilisés ?



Situations dangereuses

- Tâches bruyantes (utilisation d'outils portatifs, martelage, etc.)
- Exposition à des bruits intenses ou continus (Exposition sonore continue supérieure à 85 dB(A) ou bruits impulsionnels supérieurs à 135 dB(A))
- Gêne dans la communication (verbale, téléphonique...)
- Signaux d'alarme masqués par le bruit ambiant

Mesures de prévention

- Choisir des machines et outils moins bruyants
- Limiter le temps d'exposition au bruit lorsque cela est possible
- Placer les installations et appareils bruyants dans des endroits isolés
- Installer des protecteurs (encoffrement, parois antibruit, traitement acoustique des locaux /ateliers...)
- Mettre à disposition ou veiller au port effectif des Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- Informer les salariés des risques
- Organiser la surveillance médicale spéciale des travailleurs exposés



LE RISQUE LIÉ AUX AMBIANCES LUMINEUSES



C'est un risque d'inconfort ou d'atteinte à la santé consécutif à un éclairage inadapté. De façon générale, l'éclairage ne doit pas être générateur d'éblouissements gênants, de contrastes de luminance fatigants, voire de reflets ou d'ombres portées.



Questions posées

- L'éclairage au poste de travail a-t-il été mesuré ? Est-il suffisant ?
- Existe-t-il des zones d'éblouissement ?
- Les ampoules, tubes fluorescents sont-ils changés dès que nécessaire ?
- Le choix des luminaires est-il réalisé en fonction de l'activité à réaliser ?



Situations dangereuses

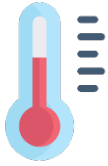
- Poste de travail peu ou pas éclairé
- Zone de circulation peu ou pas éclairée
- Existence de zones éblouissantes (lampe nue, rayonnement solaire, réflexion sur l'écran, effet « sortie de tunnel »)
- Plan de travail avec reflets générés par l'éclairage

Mesures de prévention

- Privilégier l'éclairage naturel
- Permettre le réglage individuel de l'éclairage (fonction de la tâche et de l'opérateur)
- Entretenir régulièrement les vitres, lampes
- Aménager les locaux de stores, vitres teintées, rideaux, ...
- Réduire la gêne liée aux rayonnements solaires
- Informer et sensibiliser les agents aux risques



LE RISQUE LIÉ AUX AMBIANCES THERMIQUES



C'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes et qui peut conduire à un coup de chaleur, une hypothermie, des gelures, etc.



Questions posées

- La température des locaux est-elle adaptée aux travaux qui y sont réalisés ?
- Les agents sont-ils exposés aux conditions climatiques ?
- Ont-ils des moyens de protection adaptés (vêtements de pluie, vêtements chauds/légers, ...) ?
- Les agents peuvent-ils se mettre à l'abri en cas de conditions climatiques extrêmes (hiver et été) ?
- Les agents ont-ils accès à un point d'eau potable en cas de chaleur importante ?



Situations dangereuses

- Situations inconfortables (courants d'air, humidité, etc.)
- Travail en ambiance froide, humide (chambre froide, congélateurs, ...) aggravé par une mobilité réduite
- Travail en ambiance chaude (verrerie, laminoir, fonderie, four...) aggravé par les efforts physiques
- Travail isolé dans les ambiances extrêmes (température de confort située à 21° pour un travail statique et 15-16° pour un travail exigeant physiquement)

Mesures de prévention

- Diminuer le temps d'exposition aux intempéries
- Organiser le travail (pauses, local de repos...)
- Fournir des EPI adaptés (vêtements, gants...)
- Diminuer la vitesse de circulation d'air pour les ambiances froides
- Augmenter l'apport d'air neuf pour les ambiances chaudes
- Mettre à disposition des boissons et locaux de repos
- Informer les agents aux risques (actions de sensibilisation)



LE RISQUE DE CHUTE



C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied (glissade, trébuchement, faux pas, perte d'équilibre sur une surface plane) ou de hauteur (perte d'équilibre au droit d'une dénivellation et chute dans le vide).



Questions posées

Chutes de plain-pied

- Le sol est-il rendu glissant par des produits (eau, huile, ...), par les conditions climatiques (verglas, feuilles, neige, pluie...) ou est-il conçu en matériau glissant (carrelage lisse, marbre, etc.) ?
- Le sol est-il en mauvais état (trous, bosses ...) ?
- Des obstacles encombrant-ils le passage (stockage de cartons, fils électriques, tuyaux, palettes...) ?
- Les zones de passages sont-elles éclairées ? Suffisamment ?
- Des chaussures de sécurité antidérapantes sont-elles utilisées ?

Chutes de hauteur

- L'activité réalisée se fait-elle en hauteur ?
- Des escaliers sont-ils empruntés ? Sont-ils équipés de moyens de sécurité (main courante, nez de marche antidérapant, ...) ?
- Des équipements de travail sécurisés sont-ils utilisés (escabeau sécurisé, échafaudage ...) ou l'accès en hauteur se fait par des moyens de fortune (cartons, sièges ...) ?
- Les équipements de travail sont-ils vérifiés avant chaque utilisation et contrôlés régulièrement ?
- Des zones en contrebas sont-elles présentes (fosses, quais ...) ?



Situations dangereuses

Chutes de plain-pied

- Sol glissant (produits répandus, conditions climatiques)
- Sol inégal (marches)
- Sol défectueux (trous, dalles descellées)
- Passage étroit
- Passage encombré
- Lieux mal éclairés

Chutes de hauteur

- Zones présentant des parties en contrebas (escalier, trémie, passerelle)
- Accès à des parties hautes (toiture, éclairage, étagère)
- Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage)
- Utilisation de moyens inadaptés

Mesures de prévention

Protections collectives

- Organiser la circulation des personnes
- Entretien des sols
- Dégager et éclairer les passages
- Supprimer les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur
- Mettre en place des protections antichutes (main courante, garde-corps)
- Sensibiliser et former le personnel

Protections individuelles

- Porter des chaussures antidérapantes
- Utiliser des lignes de vie, harnais, baudriers



LE RISQUE D'EFFONDREMENT ET DE CHUTE D'OBJET



C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériaux.



Questions posées

- Les objets sont-ils stockés sur des étagères adaptées et prévues à cet effet ?
- Sont-elles en bon état ? Fixées au mur ? Fixées au sol ?
- Les objets les plus lourds sont-ils stockés aussi bas que possible ?
- Les échafaudages sont-ils équipés de plinthes ?
- Les agents ont-ils des équipements de protection individuelle lorsqu'ils travaillent dans les zones à risques ? Sont-ils utilisés ?



Situations dangereuses

- Objets stockés en hauteur (racks de stockage, étagères, dessus d'armoires...)
- Objets empilés sur de grandes hauteurs (+ de 160 cm)
- Matériaux en vrac
- Moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état (poids et volumes des charges, type et état des palettes...)
- Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents (zones de picking, caillebotis, échafaudages, toiture...)
- Mauvaise accessibilité des zones de stockage
- Heurts des rayonnages avec un engin de manutention

Mesures de prévention

- Organiser les stockages (emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets, respect des charges maximales, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés...)
- Limiter les hauteurs de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage
- Installer des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer
- Entretien régulièrement les éléments constitutifs de la zone de stockage (échelles, lisses...) et les moyens d'accès
- Faire porter des protections individuelles (casques, chaussures de sécurité...)



LE RISQUE LIÉ AUX CIRCULATIONS INTERNES DE VÉHICULES ET D'ENGIN



Ce sont les risques liés au heurt d'une personne par un véhicule ou un engin ou à la collision de véhicules entre eux ou contre un obstacle au sein de la collectivité.



Questions posées

- Les véhicules utilisés par les agents sont-ils en bon état ?
- Les véhicules sont-ils équipés de signalisation particulière ? Est-elle adaptée aux travaux à réaliser ?
- Sont-ils équipés de gilet fluorescent à bandes réfléchissantes et de triangle de sécurité ?
- Les agents ont-ils une autorisation de conduite de la part de l'autorité territoriale ?
- Des panneaux de signalisations sont-ils mis en place pour signaler leur présence ?



Situations dangereuses

- Zone de circulation communes aux piétons et aux véhicules
- Voie de circulation dangereuse (mal identifiée, éclairée en pente, encombrée, en mauvais état)
- Zone manœuvre dangereuse (défaut de signalisation, chargement, demi-tour, etc.)
- État des véhicules

Mesures de prévention

- Organiser la circulation interne des véhicules et engins et des piétons (séparation des flux, formalisation de règles mises en place)
- Identifier, signaler, éclairer et entretenir les voies de circulation, les aires de manœuvre
- Entretenir les véhicules et engins
- Former les agents
- Informer les intervenants extérieurs des règles de circulation



LE RISQUE ROUTIER EN MISSION



Ce sont les risques liés aux déplacements dans le cadre de missions professionnelles pouvant conduire à des dommages corporels. Ils concernent l'utilisation d'une voiture légère, d'un véhicule utilitaire, d'un deux-roues motorisé ou non ou d'un poids-lourds.



Questions posées

- Quelle est la fréquence des déplacements dans le cadre des missions professionnelles ?
- Les véhicules utilisés sont-ils en bon état ?
- Les véhicules sont-ils équipés de moyens de communication (GPS, etc.)



Situations dangereuses

- Déplacements fréquents dans des conditions difficiles (nombreux rendez-vous, circulation urbaine dense, conditions météorologiques dégradées, etc.)
- Véhicules défectueux, insuffisamment équipés ou mal aménagés

Mesures de prévention

- Organiser le travail de façon à limiter les déplacements
- S'assurer que les postes de conduites sont aménagés pour faciliter la conduite (boîte de vitesse automatique, climatisation, siège anti-vibratile, etc.)
- Maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement et assurer le suivi de l'entretien.



LE RISQUE LIÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL



C'est un risque d'accident causé par l'action mécanique de machines, outils, pièces en mouvement, de charge ou par projection de matériaux solides ou fluides).



Questions posées

- L'activité réalisée nécessite-t-elle un port de charge ? Supérieur à 25Kg ?
- Les manutentions sont-elles répétées à des cadences élevées ?
- Les objets manipulés sont-ils coupants, encombrants, avec des arêtes vives, chaud/froid ?
- Des équipements d'aide à la manutention sont-ils utilisés (chariot, transpalette, diables, ...) ? Sont-ils vérifiés ?
- Les agents ont-ils reçus une formation adaptée à ce risque ?
- Ont-ils des équipements de protection individuelle ? Sont-ils utilisés ?



Situations dangereuses

- Accès à la zone de travail de la machine
- Accès aux organes de transmission de la puissance (courroie, engrenage, arbre...)
- Projection de copeaux, fluides, poussières
- Utilisation d'outils tranchants (couteaux, cutters...)
- Utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse...)
- Emission de polluants
- Postures contraignantes pour les agents

Mesures de prévention

- Mettre en conformité les machines fixes et portatives
- Utiliser les machines suivant les prescriptions du constructeur
- Vérifier la mise en place et le bon état des carters
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de protection (barrage immatériel...)
- Contrôler la visibilité des arrêts d'urgence et leur accessibilité
- Former le personnel à la sécurité sur le poste de travail
- Mettre en place des fiches « consignes » par poste
- Veiller au port des EPI



LE RISQUE LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ



Cela regroupe les risques d'accidents (brûlure, électrisation, électrocution) consécutifs à un contact avec une pièce conductrice sous tension ou à la création d'un arc électrique lors de la manipulation d'un équipement électrique



Questions posées

- L'installation électrique de la collectivité est-elle contrôlée de façon périodique ?
- Les non-conformités éventuelles sont-elles relevées ?
- Les armoires électriques sont-elles fermées à clef de façon constante ?
- Les agents ont-ils reçu une formation adaptée par rapport à leurs activités (habilitation électrique) ?
- Les interventions sur les armoires électriques sont-elles réalisées par du personnel habilité ?
- Les équipements de travail électriques (rallonges, prises électriques...) sont-ils en bon état de fonctionnement (pas dénudés, pas abîmés...) ?
- Les agents ont-ils des équipements de protection individuelle adaptés ? Sont-ils utilisés ?



Situations dangereuses

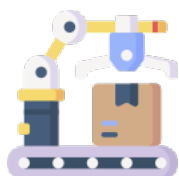
- Conducteur nu sous tension accessible (armoires électriques ouvertes, câbles détériorés)
- Non consignation d'une installation électrique lors d'une opération.
- Lignes aériennes ou enterrées
- Châssis ou bâtis accidentellement sous tension (défaut de mise à la terre...)
- Non-habilitation électrique du personnel intervenant
- Identifier et baliser les lignes électriques au-dessus des zones de travail

Mesures de prévention

- Vérifier annuellement les installations électriques par un personnel qualifié (entreprise ou organisme de contrôle)
- Réaliser les travaux portés sur le registre de vérification
- Utiliser des détecteurs de lignes électriques pour travaux à l'extérieur
- Habilitier le personnel intervenant sur les installations électriques



LE RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MÉCANIQUE



C'est le risque lié au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à la circulation des engins de manutention.



Questions posées

- Des appareils et accessoires de levage sont-ils utilisés (chariots élévateurs, pont roulant, pont élévateur, élingues, chaînes...)?
- Sont-ils vérifiés de façon périodique?
- Les agents ont-ils reçu une formation à l'utilisation de ce matériel?
- Les agents ont-ils titulaires d'une autorisation de conduite?



Situations dangereuses

- **Outil de manutention**

- Inadapté à la tâche à effectuer
- En mauvais état, irrégulièrement entretenu
- Sécurités absentes ou inefficaces lors de l'utilisation, lors de la maintenance
- Instabilité de la charge (arrimage absent ou insuffisant, empilement de charges, etc.)

- **Environnement**

- Absence de plan de circulation
- Mauvais état des sols, encombrement
- Manutention en hauteur
- Absence de protocole de sécurité

Mesures de prévention

- Utiliser des engins et accessoires conformes à la réglementation
- Vérifier régulièrement leur état et procéder aux contrôles réglementaires
- Utiliser des moyens adaptés à la tâche, dans les conditions prévues par le règlement intérieur et selon les prescriptions du fabricant
- Limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées
- Veiller aux conditions de visibilité et au bon état des sols
- Organiser la circulation des personnes et des véhicules
- Signaler et entretenir les voies de circulation et aires de manœuvre



LE RISQUE LIÉ À LA CHARGE PHYSIQUE DE TRAVAIL



Ces sont les risques d'accidents ou de maladies professionnelles au niveau du tronc, des membres supérieurs et inférieurs consécutifs à des postures contraignantes, des efforts physiques intenses et ou répétitifs, a des écrasements ou des chocs. Ces risques peuvent contribuer à l'apparition de fatigue, douleurs gênes fonctionnelles et atteintes de l'appareil locomoteur.



Questions posées

- L'activité réalisée nécessite-t-elle un port de charge ? Supérieur à 15 kg ?
- Les manutentions sont-elles répétées à des cadences élevées ?
- Y a-t-il des postures de travail contraignantes (travail debout permanent, travail à genoux, élévation des membres supérieurs, etc.)
- Des équipements d'aide à la manutention sont-ils utilisés (chariot, transpalette, diables, ...) ?
- Les gestes sont-ils répétés ?



Situations dangereuses

- Manutentions de charges lourdes
- Manutentions effectuées de façon répétitive et à cadence élevée
- Charges difficiles à manutentionner (grandes dimensions, arêtes vives, etc.)
- Mauvaises postures imposées ou prises par les agents (dos courbé, charge éloignée du corps, posture prolongée, etc.)
- Manutentions dans des conditions d'ambiance difficiles (température élevée ou basse)

Mesures de prévention

- Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions
- Utiliser des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes
- Utiliser des moyens de mise à niveau : table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur
- Manipuler les charges avec des moyens de préhension : poignées, ventouses, bacs
- Adapter les durées d'activité et les pauses aux efforts
- Former le personnel à adopter des gestes et postures appropriés
- Faire porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures...)



LE RISQUE LIÉ AUX PRODUITS CHIMIQUES, AUX ÉMISSIONS ET AUX DÉCHETS



C'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides.



Questions posées

- Une liste de produits chimiques présents dans la collectivité est-elle établie ?
- Les fiches de données de sécurité sont-elles disponibles ?
- Les produits chimiques sont-ils stockés dans des conditions adaptées (cuve de rétention, armoire fermée à clef, respect de la compatibilité des produits, etc.) ?
- Des fiches d'exposition aux produits et substances dangereuses sont-elles établies ?
- Les agents sont-ils formés à l'utilisation des produits chimiques ?
- Ont-ils des équipements de protection individuelle (masque à cartouches, lunettes, gants...) adaptés aux produits ? Sont-ils utilisés ?
- Les produits chimiques sont-ils utilisés dans une pièce prévue à cet effet ou au milieu de l'atelier avec toutes les autres activités autour ?
- Une ventilation des locaux est-elle assurée ?
- Des mesures d'expositions ont-elles été réalisées ?
- Tous les contenants de produits chimiques sont-ils identifiés et étiquetés ?



Situations dangereuses

- Présence dans l'entreprise de produits toxiques (T), nocifs (Xn), corrosifs (C), irritants (Xi)
- Émission de gaz, produits volatils (huile chaude...), poussières (ciment, farine, sciure de bois...), fumées (gaz d'échappement, soudure...)
- Stockage de produits toxiques dans de mauvaises conditions (absence d'aération, de cuves de rétention, incompatibilité entre produits tels que bases et acides)
- Ventilation inadaptée ou absente aux postes de travail
- Absence d'étiquetage des récipients de transvasement

Mesures de prévention

- Demander aux fournisseurs des Fiches de Données de Sécurité (FDS) récentes
- Hiérarchiser les produits selon leur toxicité
- Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux
- Limiter les manipulations et l'exposition : utiliser en vase clos, réduire les quantités, aspirer à la source, ventiler les locaux, prendre en compte les déchets (poubelles fermées...)
- Faire porter les protections individuelles adaptées (gants, lunettes, masques...)
- Informer le personnel des risques
- Stocker dans des conditions adaptées



LE RISQUE LIÉ AUX RAYONNEMENTS



C'est un risque de destruction tissulaire locale ou généralisée et/ou d'effets irréversibles sur la santé. Le risque est fonction de la dose absorbée. Il existe 3 grandes familles de rayonnements à prendre en compte à savoir les champs électromagnétiques, les rayonnements optiques artificiels et les rayonnements ionisants



Questions posées

- Les agents sont-ils exposés à des activités génératrices de rayonnements (soudure, utilisation du chalumeau radiographie industrielle, ...) ?
- Les équipements de protection individuelle fournis sont-ils adaptés ? Sont-ils utilisés ?
- Les agents utilisent-ils des « écrans » adaptés (rideaux, toiles, etc.) lors des travaux de soudures ?



Situations dangereuses

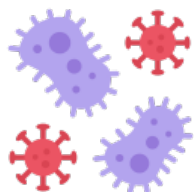
- Exposition à des champs électromagnétiques (soudage à l'arc, à chalumeau, par perte diélectriques, par induction, etc.)
- Exposition à des rayonnements ionisants (radon, appareil contenant une source radioactive, accélérateur de particules, etc.)
- Exposition à des rayonnements optiques artificiels (lampes UV, laser, procédé de traitement à chaud)

Mesures de prévention

- Contrôler les sources (éviter les fuites)
- Limiter la durée d'exposition
- Utiliser des écrans de protection
- Organiser le travail (zone à accès contrôlé)
- Veiller au port effectif des EPI
- Informer les agents aux risques et les former à l'utilisation du matériel
- Organiser la surveillance médicale spéciale pour les agents exposés aux rayonnements ionisants
- Effectuer des contrôles par dosimétrie



LE RISQUE BIOLOGIQUE



C'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (HIV, hépatites, ...). Il peut en résulter des maladies professionnelles. Elle peut se faire par voie respiratoire, par pénétration à travers la peau ou les muqueuses ou par ingestion



Questions posées

- Les agents sont-ils en contact avec du public qui peut être malade ?
- Sont-ils en contact avec les déchets, les eaux usées (égouts, déchetterie...), des objets coupants, rouillés, ... ?
- Ont-ils des équipements de protection adaptés ?



Situations dangereuses

- Travail avec des produits contaminés (déchets, ordures, égouts et stations d'épuration)
- Contact avec des êtres vivants :
 - soins infirmiers aux malades, laboratoires d'analyses médicales (agents cancérigènes, HIV, hépatite B et C...)
 - travail auprès de jeunes enfants
 - contacts avec des animaux (psittacose, brucellose, rouget du porc, ...)
- Contact avec des animaux morts (abattage et équarrissage)

Mesures de prévention

- Confiner les zones à risques
- Organiser la circulation et la manutention des produits contaminants
- Organiser le stockage et l'élimination des déchets
- Former et informer le personnel
- Utiliser du matériel à usage unique
- Veiller au port effectif des EPI
- Vacciner
- Afficher les protocoles AES (accidents par exposition au sang)



LE RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION



Ce risque peut entraîner différentes atteintes à la santé des agents telles que des brûlures, blessures, intoxication par la fumée, rupture de tympan



Questions posées

- Des matières inflammables ou explosives (produits chimiques, feux d'artifices, bouteilles de gaz, réservoir d'essence, etc.) sont-elles stockées dans la collectivité ?
- Les conditions de stockage sont-elles adaptées ?
- Des travaux par point chaud (soudure, meulage, autre opération pouvant générer des étincelles, etc.) sont-ils réalisés près de matières inflammables ou explosives ? Les moyens de lutte contre l'incendie sont-ils vérifiés périodiquement ?
- Les issues de secours sont-elles dégagées de tout obstacle et sont-elles facilement accessibles ?
- Un plan d'évacuation est-il affiché ?
- Les agents ont-ils reçu une formation incendie (maniement des extincteurs, guide files...) ?
- Les permis feu sont-ils délivrés par la collectivité pour ces travaux ?



Situations dangereuses

- Présence dans l'entreprise de produits explosifs, inflammables, comburants :
 - identifiables à l'étiquetage (solvants...)
 - ou non étiquetés (bois, céréales, gaz de ville...)
- Mélange de produits incompatibles ou stockages non différenciés
- Réseau électrique surchargé
- Charge de batterie s au plomb
- Présence de sources de flammes ou d'étincelles (soudure, meulage, particules incandescentes, étincelles électriques...)



Mesures de prévention

- Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux
- Stocker les produits dangereux à l'extérieur de la zone de production et en tenant compte de la compatibilité des produits
- Éloigner les sources d'énergie (soudure...)
- Éliminer l'électricité statique (mise à la terre)
- Installer du matériel électrique antidéflagrant dans les zones à risques
- Installer des protections (porte coupe-feu...) et établir des plans d'intervention
- Vérifier les moyens de détection, d'alarme, d'extinction (sprinklers, extincteurs...)
- Former le personnel à la gestion des situations d'urgence

FICHE PRATIQUE 5 – LISTE DES RISQUES PAR UT

TRAVAIL ADMINISTRATIF

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

MAINTENANCE DES BATIMENTS

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

TRAVAIL AUPRES DES ENFANTS

RESTAURATION COLLECTIVE

TRAVAIL ADMINISTRATIF

Exemple : secrétaire de mairie

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS À RISQUES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques liés au bruit	Bruit émis de façon continue par des machines, des imprimantes (photocopieur, matériel informatique...) Exposition au bruit généré par le public Standard téléphonique	Fatigue auditive Trouble de l'attention Fatigue et stress
Risques liés à l'éclairage	Travail avec un éclairage insuffisant Travail sans lumière naturelle Travail avec un éclairage éblouissant (baies vitrées sans protection, éclairage trop puissant, reflets sur l'écran...)	Fatigue visuelle
Risques liés aux ambiances thermiques	Exposition aux courants d'air, proximité de l'entrée Ambiance chaude (baies vitrées sans protection, absence de climatisation...) Ambiance froide (mauvaise isolation, climatisation trop puissante...)	Chaleur Déshydratation Épuisements Coup de chaleur Froid Inconfort Maladies
Risques de chutes de plain-pied	Passage encombré par divers objets : rallonges, câbles, cartons... Sol glissant : produits répandus, conditions climatiques... Sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou... Sol inégal : petite marche, rupture de pente...	Traumatismes Plaies (bénins à graves)
Risques de chutes de hauteur	Accès à des parties hautes à l'aide de mobilier inadapté	Traumatismes Plaies (bénins à graves)
Risques liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Chutes de charges stockées en hauteur : au-dessus des armoires, étagères...	Traumatismes Plaies (bénins à graves)
Risques routiers	Trajet domicile-travail Déplacements professionnels	Traumatismes Plaies (bénins à graves)

Risques liés aux matériels et aux outils de travail (coupure, sectionnement, projection...)	Utilisation d'équipements coupants (ciseaux, massicots, agrafeuses...) Matériels inadaptés (tables, tiroirs, fauteuils...)	Plaies (coupure avec lésions cutanées) Traumatismes
Risques électriques	Branchements de matériel informatique sur des installations défectueuses Présence de câbles électriques vétustes (dénudés, sectionnés...)	Électrisation Électrocution
Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Port de charges (ramettes de papier...) Tâches imposant des gestes répétitifs Maintien prolongé d'une posture (la tête penchée sur le côté pour maintenir le téléphone...) Travail de précision (saisie de données...) Plan de travail trop haut ou trop bas Écran et claviers mal positionnés...	Douleurs Troubles musculosquelettiques (TMS)
Risques biologiques	Exposition à du public pouvant être porteur d'agents infectieux ou viraux	Infections Maladie
Risques psychosociaux	Rapport avec les élus Charge de travail variable en fonction des périodes Accueil du public, incivilités Agressions physiques et/ou verbales Activité administrative entrecoupée par les contacts avec le public directe ou téléphonique	Stress Traumatismes physiques et psychologiques

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX

Exemple : Agent d'entretien

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS À RISQUES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques liés au bruit	Utilisation de monobrosses, autolaveuses, aspirateurs...	Fatigue auditive Troubles de l'attention Fatigue et stress
Risques liés aux ambiances thermiques	Travail dans des locaux mal isolés, des écoles peu chauffées pendant les vacances scolaires, ou surchauffées durant les fortes chaleurs	Chaleur Déshydratation Épuisement Malaise Froid Inconfort Maladies
Risques de chutes de plain-pied	Travail sur sol humide, glissant Travail dans des locaux encombrés	Traumatismes et plaies (de bénins à graves) Entorses
Risques de chute de hauteur	Utilisation d'escabeau, d'échelles ou de moyens inadaptés (chaises, tables...) pour nettoyer en hauteur (plafonds, vitres...)	Traumatismes et plaies (de bénins à graves)
Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Travail à proximité de zones de stockage, en hauteur surchargées et/ou instables	Traumatismes et plaies (de bénins à graves)
Risques routiers	Trajet domicile-travail Déplacements entre les différents locaux de la collectivité à pied, à vélo, en voiture...	Traumatismes et plaies (de bénins à graves)
Risques chimiques (poussières, gaz, liquides)	Utilisation de produits d'entretien classés nocifs, irritants, corrosifs, inflammables...	Atteintes respiratoires et cutanées... Brûlures Allergies Irritations Asthme...
Risques liés aux matériels et outils de travail (vibrations, projection ...)	Utilisation de monobrosses, autolaveuses, aspirateurs...	Douleurs Plaies et traumatismes Atteintes oculaires Troubles musculosquelettiques (TMS)
Risques électriques	Branchement ou débranchement d'appareils électriques avec les mains humides Utilisation d'appareils avec des câbles dénudés	Électrisation Électrocution

	Nettoyage des locaux électriques sans habilitation électrique Réenclenchement de disjoncteur ou changement d'ampoule	
Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Port de seaux, de bidons de produits, de matériel (tables et chaises) Déplacements de containers à poubelles et des chariots de ménages. Gestes répétitifs pour passer la serpillère, l'aspirateur... Postures contraignantes : position debout prolongée, penchée, accroupie...	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Plaies et traumatismes Troubles musculosquelettiques (TMS)
Risques biologiques	Manipulation de déchets, de poubelles Contact avec des liquides biologiques lors du nettoyage	Infections Réactions allergiques
Risque d'incendie et d'explosion	Réaction chimique à la suite du mélange de deux produits d'entretien Présence d'une source de chaleur à proximité du lieu de stockage, lieu de stockage pas adapté...	Brûlures Atteintes respiratoires Traumatismes
Risques psychosociaux	Horaires de travail variables (tôt et/ou tard) et morcelés (longues pauses). Travail peu valorisé. Travail seul, sans soutien des collègues.	Stress Anxiété

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Exemple : Agent d'entretien des espaces verts, adjoint technique, etc.

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS DANGEREUSES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques liés au bruit	Utilisation d'équipements et de véhicules pouvant générer du bruit (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse...) Travail à proximité de la voie publique	Surdit� Fatigue auditive Troubles de l'attention
Risques li�s aux ambiances thermiques	Travail en ext�rieur : exposition aux ambiances thermiques chaudes et froides et aux intemp�ries.	Chaleur Inconfort D�shydratation Crampes Insolation �puisement Coup de chaleur Froid Inconfort Perte de dext�rit� Hypothermie Maladies Engelures Troubles vasculaires TMS
Risques li�s aux rayonnements (UV et IR)	Travail en ext�rieur exposition au rayon du soleil	Coup de soleil Br�lures L�sions oculaires
Risques de chutes de plain-pied	D�placements � pied sur des surfaces pr�sentant des diff�rences de niveau et pouvant �tre glissante (talus, herbe humide, sol boueux, neige, verglas)	Traumatismes, plaies (de b�nins � graves)
Risques de chutes de hauteur	Travail sur �chafaudages, �chelles, nacelles, dans les arbres pour les activit�s de taille, �lagage ou arrosage. Utilisation de cordes pour le travail dans les arbres.	Traumatismes, plaies (de b�nins � graves) D�c�s

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	Travail en dessous des arbres lors des activités de coupe (chutes de branchages). Utilisation d'un local de stockage encombré de matériels divers.	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques routiers	Trajet domicile-travail Travail à proximité de la voie publique. Utilisation de véhicules de service et déplacement sur les différents chantiers (tracteurs, bennes...)	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques chimiques (poussières, gaz, liquides)	Manipulation de produits phytosanitaires et d'engrais. Manipulation de produits pétroliers et d'huiles pour les équipements de tonte, débroussaillage... Exposition aux gaz d'échappement des véhicules lors du travail réalisé à proximité de la voie publique ainsi qu'aux gaz d'échappement des équipements fonctionnant avec des carburants. Exposition aux poussières (ex : bois) lors des activités de coupes	Atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives, dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).
Risques liés aux matériels et outils de travail (coupure, vibrations, projections...)	Utilisation de machines et d'outils coupants pour la tonte, l'élagage... (ex : contact avec des organes en mouvement, projection de copeau de bois...) Utilisation d'équipements émettant des vibrations Utilisation d'un désherber thermique Entretien des équipements (remplacement de lame...)	Plaies et traumatismes (coupure avec lésions cutanées, sectionnements de membres) Atteintes oculaires (corps étranger) ou cutanées Brûlures Troubles vasculaires ou neurologiques (syndrome canal carpien) TMS (Troubles Musculo Squelettiques)
Risques électriques	Travail à proximité de ligne à haute-tension Utilisation d'outils électriques portatifs	Électrisation Électrocution
Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Réalisation de gestes répétitifs Port de charges (équipements de travail à charger et décharger, déchets verts...) Position debout prolongée Contrainte posturale (position accroupie, à genoux ou baissée lors de la confection de massifs, bras en l'air pour l'arrosage...)	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes et plaies TMS
Risques liés aux agents biologiques	Exposition à des pollens, plantes allergènes, des piqûres d'insectes et des morsures d'animaux. Ramassages de petits animaux morts Expositions aux excréments	Infections virales, bactériennes ou parasitaires Réactions allergiques

Risques d'incendies et d'explosions	Stockage et transport de produits pétroliers, d'huiles, de produits phytosanitaires. Utilisation de produits inflammables	Brûlures Traumatismes Intoxication par les fumées
Risques psychosociaux	Modification de planning pour faire face aux urgences Surcharge de travail liée à l'absentéisme (maladie...) Agressivité des riverains mécontents	Stress Traumatismes physiques et psychologiques

MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Exemple : Agent de maintenance polyvalent, adjoint technique, etc.

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS DANGEREUSES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques liés au bruit	Utilisation de machines fixes et portatives bruyantes : scie circulaire, ponceuse, perceuse, nettoyeur haute-pression...	Surdité Fatigue auditive Troubles de l'attention
Risques liés à l'éclairage	Utilisation de lampe d'appoint lors de travaux hors tension Travail en lumière artificielle Travail dans des locaux sombres Travail sur des surfaces éblouissantes éclairées par le soleil	Fatigue visuelle
Risques liés aux ambiances thermiques	Travail en extérieur Travail dans des locaux non chauffés ou exposés aux courants d'air	Chaleur : Inconfort Déshydratation Crampes Insolation Épuisement Coup de chaleur Froid : Inconfort Perte de dextérité Hypothermie Maladies Engelures Troubles vasculaires TMS
Risques liés aux rayonnements (UV, IR, lasers)	Travaux par points chauds (ex : soudure) Exposition aux rayons UV lors de travaux en extérieur (toitures, façades, volets...)	Lésions oculaires Lésions cutanées (coup de soleil, brûlures, cancer)

Risques de chutes de plain-pied	Déplacement sur des zones d'interventions encombrées, humides, glissantes ou avec des différences de niveau en intérieur et en extérieur.	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'escabeau, d'échelle, d'échafaudage ou de nacelle Travaux sur toiture Travaux ou déplacements dans les escaliers.	Traumatismes, plaies (de bénins à graves) Décès
Risques routiers	Trajet domicile –travail Déplacement en véhicule et à pied sur les zones d'intervention Déplacement à pied lors de chargements/déchargements des véhicules sur la voie publique.	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques chimiques (poussières, gaz, liquides)	Exposition à l'amiante dans des bâtiments qui en présentent et au plomb dans les anciens bâtiments. Exposition aux poussières de bois (classées cancérigènes) Exposition aux poussières liées au ponçage des surfaces, à la perforation de murs ou planchers ou de découpe de faïence. Exposition aux fumées de soudage Utilisation de produits chimiques dangereux pour le traitement du bois, la plomberie, la peinture (white spirit, acétone, acide chlorhydrique, déboucheur, décapants, ciment, résines...), le vernissage ou le collage.	Atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives, dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction).
Risques liés aux matériels et aux outils de travail (coupure, sectionnement, projection...)	Utilisation de machines et d'outils coupants (lames, disques) et d'outils manuels à percussion pouvant blesser les agents (marteau, burin, masse, ...) Utilisation d'outils entraînant des points chauds et des risques de brûlure (soudure) Utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs de l'agent exposé Projections de matériaux (bois, verre, métal...) lors de la découpe ou de la démolition de surfaces (murs, carrelage...).	Plaies et traumatismes (coupure avec lésions cutanées, sectionnements de membres) Atteintes oculaires (corps étranger) ou cutanées Brûlures Troubles vasculaires ou neurologiques (syndrome canal carpien) TMS (Troubles Musculo Squelettiques)
Risques électriques	Intervention sur des tableaux et armoires électriques Intervention sur les installations électriques, contact avec des parties nues sous tension (manipulation des prises murales, tirage de câbles, manipulation des gaines électriques...), présence de courts-circuits	Électrisation Électrocution

	Intervention sur des machines et outils présentant des défauts électriques.	
Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Manutention de matériaux lourds et/ou encombrants (mobilier, lavabos, panneaux de bois, vitres, sacs de ciment...) Gestes répétitifs (utilisation de machines, peinture, ponçage...) Contraintes posturales (bras en l'air, accroupie...)	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes et plaies TMS
Risques biologiques	Exposition aux agents biologiques infectieux lors des interventions à proximité d'eaux usées entraînant un contact avec les eaux souillées (évacuations, vides-sanitaires, système de climatisation...) Exposition à des animaux (rongeurs) dans certains locaux	Infections virales, bactériennes ou parasitaires Réactions allergiques
Risques d'incendies et d'explosions	Travaux par points chauds Stockage et utilisation de produits inflammables (solvants, peintures, colles, vernis...) et de matières combustibles (bois, poussières de bois) Exposition à une atmosphère empoussiérée dans l'atelier de menuiserie.	Brûlures Traumatismes Intoxication par les fumées
Risques psychosociaux	Intervention seule dans les locaux, notamment les mercredis lorsque les écoles sont vides ou durant les congés des agents	Stress
Risques liés à la manutention mécanique	Utilisation de nacelles, palans, chariots automoteurs...	Traumatismes, plaies (de bénins à graves) TMS

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Exemple : Agent d'entretien de la voirie, adjoint technique, etc.

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS DANGEREUSES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques liés au bruit	Exposition au bruit des équipements ou des outillages Conduite d'un engin bruyant Exposition au bruit ambiant (trafic routier...)	Fatigue auditive Troubles de l'attention Fatigue et stress Diminution de l'acuité auditive (jusqu'à la surdité)
Risques liés à l'éclairage	Intervention des agents de nuit, tôt ou tard pour le déneigement des routes Éblouissement par le soleil (reflet sur les voitures) Manque de visibilité du fait des conditions climatiques (brouillard, neige...)	Fatigue visuelle
Risques liés aux ambiances thermiques	Travail en extérieur Chaleur se réverbérant sur la chaussée Intervention en période de grand froid pour le déneigement et le salage des routes	Chaleur : Inconfort Déshydratation Crampes Insolation Épuisement Coup de chaleur Froid : Inconfort Perte de dextérité Hypothermie Maladies Engelures Troubles vasculaires TMS
Risques liés aux rayonnements (UV, IR, lasers)	Exposition prolongée aux UV lors de travaux en extérieur	Lésions cutanées (coup de soleil, brûlures, cancer)

Risques de chutes de plain-pied	Déplacement sur des zones d'interventions en extérieur : sols inégaux, sols glissants (humides, enneigés, verglacés...) Zone d'intervention encombrée par du matériel...	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques de chutes de hauteur	Lors de la montée ou de la descente d'un engin Entretien de la signalisation et de l'éclairage public Mise en place des décorations de Noël	Traumatismes, plaies (de bénins à graves) Décès
Risques liés à l'effondrement et aux chutes d'objets	Exposition aux chutes de matériaux ou d'outils lors du travail en hauteur (entretien des signalisations, décorations de Noël...)	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques routiers	Trajet domicile-travail Entretien de la chaussée, de la peinture... en maintenant la circulation routière (risque de heurts) Mise en place de signalisation temporaire Circulation à pied sur les aires de circulation des véhicules (croisement véhicules et piétons) Conduite d'engin de déneigement (risque de collision entre véhicules)	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques chimiques (poussières, gaz, liquides)	Utilisation de produit chimique dangereux pour le marquage au sol, la maçonnerie, le salage (peinture, ciment, résines, sel de déneigement...) Utilisation de produits pour enlever les graffitis Exposition aux fumées de bitumes lors de la rénovation de la chaussée.	Atteintes respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives, dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).
Risque électrique	Travail à proximité de ligne à haute-tension Utilisation d'outils électriques portatifs	Électrisation Électrocution
Risques liés aux matériels et aux outils de travail (coupure, sectionnement, vibrations, projection...)	Utilisation d'outils coupants (outils de raclage...) et d'outils manuels à percussion pouvant blesser les agents (marteau, burin, masse, ...) Exposition aux vibrations lors de la conduite d'engin Utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs de l'agent exposé (marteau piqueur...) Projections de cailloux, de graviers...	Plaies et traumatismes (coupure avec lésions cutanées, sectionnements de membres) Atteintes oculaires (corps étranger) ou cutanées Troubles vasculaires ou neurologiques (syndrome canal carpien) TMS (Troubles Musculo Squelettiques)

Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Balayage et déneigement manuels Manutention de matériaux lourds et/ou encombrants (sac de ciment, pot de peinture...) Posture contraignante (position à genoux prolongés).	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes et plaies TMS
Risque biologique	Exposition à des piqûres d'insectes	Infections Réactions allergiques
Risques d'incendies et d'explosions	Stockage et transport de produits pétroliers, d'huiles, de peintures... Utilisation de produits inflammables et de bombes de peinture	Brûlures Traumatismes Intoxication par les fumées
Risques psychosociaux	Interventions d'urgences, astreintes hivernales Stress des automobilistes répercuté sur les agents (klaxon des automobilistes lors des interventions sur la chaussée...) Agressions	Stress Traumatismes physiques et psychologiques

TRAVAIL AUPRÈS DES ENFANTS

Exemple : ATSEM, Animateur/rice, etc.

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS DANGEREUSES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques chimiques (poussières, gaz, liquides)	Utilisation de colle, peinture Utilisation de produits de toilette et d'hygiène	Allergies Irritations
Risques liés aux matériels et aux outils de travail (coupure, sectionnement, vibrations, projection...)	Utilisation d'outils coupants, ciseaux, cutter, massicot... pour la préparation des activités Mise en place et rangement des lits pour la sieste (risque de coincement, écrasement)	Plaies (coupure avec lésions cutanées) Traumatismes
Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Gestes répétitifs : habillage/déshabillage des enfants (fermetures éclairs), Collage, découpage, taille des crayons... Travail debout de façon prolongée avec piétinement Porter les enfants, s'accroupir fréquemment pour être à leur niveau Mobilier (chaise, table) adapté aux enfants mais pas au personnel Rangement du matériel des différentes activités Mise en place et rangement des lits et de la literie de la sieste	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes et plaies TMS (Trouble Musculo Squelettique)
Risque biologique	Exposition prolongée et répétée aux enfants pouvant être porteurs d'agents infectieux (poux, virus de la grippe...) Accompagnement des enfants aux sanitaires	Maladie Infection virale, bactérienne ou parasitaire
Risques psychosociaux	Pluralité des tâches (charge mentale) Soumission à la double hiérarchie enseignant-élu Contact quotidien avec les parents (risque d'agression) Accueil d'enfants en difficulté	Stress Forte charge mentale et émotionnelle Traumatismes physiques et psychologiques

RESTAURATION COLLECTIVÉ

Exemple : Agent de restauration, ATSEM, agent du périscolaire

RISQUES	EXEMPLE DE SITUATIONS DANGEREUSES	CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
Risques routiers	Trajet domicile-travail	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)
Risques liés aux matériels et aux outils de travail (coupure, sectionnement, vibrations, projection...)	Utilisation d'équipement de travail pour la cuisson : plaque de cuisson, friteuses, four... Utilisation d'outils tranchants : couteaux, machines à trancher... Utilisation d'équipements à moteur : batteur, mélangeurs...	Brûlures Plaies et traumatismes (coupure avec lésions cutanées, sectionnements de membres) Atteintes oculaires (corps étranger) ou cutanée
Risques électriques	Utilisation d'appareils électriques Nettoyage d'appareils électriques sans débrancher Remplacement d'une ampoule	Électrisation Électrocution
Risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail	Fréquentes manutentions manuelles de charges (denrées alimentaires, ustensiles de cuisine, plats...) Tirer ou pousser les chariots chargés de plats ou d'assiettes Station debout prolongée et postures contraignantes si le plan de travail est trop haut, trop bas et/ou encombré ... Gestes répétitifs : épluchage des légumes, découpage de la viande...	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes et plaies TMS
Risques biologiques	Contamination des denrées par non-respect des règles d'hygiène, températures de conservation inadaptées, insuffisance de nettoyage des locaux...	Toxi-infection alimentaire
Risques d'incendies et d'explosions	Utilisation d'équipements sources de chaleur : fours, friteuses, plaques électriques... à proximité de matériaux combustibles (cartons, plastique des emballages, papier essuie-tout...) Fuite de gaz, huile chaude...	Brûlures Traumatismes Intoxication par les fumées
Risques psychosociaux	Respect impératif des délais de fabrication Rythme de travail soutenu au moment des repas	Stress

FICHE PRATIQUE 6 – NOTICE ET QUESTIONNAIRE RPS

[Courrier d'information sur l'évaluation des RPS – 1 er niveau](#)

[Questionnaire sur les Risques psychosociaux](#)

Courrier d'information sur l'évaluation des RPS – 1^{er} niveau

Dans le cadre de la démarche de réalisation du document unique de notre Collectivité, nous vous proposons d'évaluer les Risques Psychosociaux potentiels.

L'objectif de cet outil est d'interroger ce qui, dans le travail et son organisation peut générer ces difficultés. Pour cela, il convient d'évaluer et d'objectiver de manière collective les problématiques rencontrées dans le travail. Ainsi, il s'agira d'établir un état des lieux permettant d'identifier des contraintes et des ressources dans la situation de travail dans un but de prévention et / ou d'amélioration. Ce diagnostic permettra d'établir des pistes d'actions visant à apaiser la situation.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité bénéficie de l'appui du Centre de Gestion du Morbihan, représenté par.....

Le questionnaire suivant est **anonyme**, il a pour but de recueillir votre ressenti au poste que vous occupez actuellement.

Vos réponses, analysées de façon neutre et confidentielle, permettront de réaliser un état des lieux et agir ensemble sur les causes des difficultés rencontrées.

Les questionnaires seront à adresser à, qui effectuera la saisie des réponses.

Le questionnaire comprend 25 thématiques : vous devez cocher le niveau de difficulté que vous rencontrez par rapport à la thématique. Plus vous êtes en difficulté, moins vous devez attribuer de points à la thématique. Vous pouvez ajouter un commentaire pour expliquer votre cotation.

Vous pouvez également formuler un commentaire libre à la fin du questionnaire.

Votre participation est nécessaire, et ce de manière la plus constructive possible pour assurer la représentativité et pour avancer dans cette démarche. Il faut environ 15 minutes pour compléter le questionnaire.

Pour assurer la fiabilité des résultats, il est important que vous répondiez à toutes les questions. Vos réponses concernent votre vécu au travail dans **la majorité des cas**.

Merci de retourner vos questionnaires sous enveloppe, adressés à :

....., Centre de Gestion du Morbihan, 6 bis rue Olivier de Clisson, C.S 82161 56005 VANNES Cedex, avec la mention "**confidentiel**".

La date limite de retour est fixée au.....

Merci de votre participation

Questionnaire sur les Risques psychosociaux

Quel est votre vécu par rapport aux thématiques suivantes : la thématique vous met-elle en difficulté ? (Cochez la case reflétant le niveau de difficulté rencontré)		1 (forte difficulté)	2	3	4	5	6 (pas de difficulté)
	Thématique						
1	Quantité de travail (ex : Intensité de la charge de travail, quantité de travail excessive...)						
	<u>Commentaires :</u>						
2	Pression Temporelle (ex : Temps pour faire son travail : travail haché, interrompu; travail dans l'urgence, travail dépendant du travail des autres, devoir se dépêcher pour finir à temps...)						
	<u>Commentaires :</u>						
3	Complexité (ex : Devoir penser ou faire plusieurs choses en même temps)						
	<u>Commentaires :</u>						
4	Conciliation travail-hors travail (ex : Possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée et familiale)						
	<u>Commentaires :</u>						
5	Relations au public (ex : Qualité des relations avec les usagers)						
	<u>Commentaires :</u>						
6	Devoir cacher ses émotions (ex : Faire semblant d'aller bien; sentiment de devoir cacher ses émotions)						
	<u>Commentaires :</u>						
7	Peur au travail (ex : Sentiment de peur en allant ou en étant au travail)						
	<u>Commentaires :</u>						
8	Autonomie procédurale (ex : Liberté suffisante pour organiser son travail; possibilité d'interrompre son travail si besoin)						

GUIDE PRATIQUE DUERP | ANNEXES – FICHES PRATIQUES

Quel est votre vécu par rapport aux thématiques suivantes : la thématique vous met-elle en difficulté ? (Cochez la case reflétant le niveau de difficulté rencontré)		1 (forte difficulté)	2	3	4	5	6 (pas de difficulté)
	Thématique						
	<u>Commentaires :</u>						
9	Ressources personnelles d'adaptation (ex : Sentiment d'avoir les ressources personnelles suffisantes pour faire face aux exigences du travail)						
	<u>Commentaires :</u>						
10	Prévisibilité du travail (ex : Possibilité d'anticiper et de planifier son travail)						
	<u>Commentaires :</u>						
11	Utilisation et accroissement de compétences (ex : Occasion d'utiliser et de développer ses compétences)						
	<u>Commentaires :</u>						
12	Participation - Représentation (ex : Consultation et participation par rapport aux changements dans la collectivité / communication)						
	<u>Commentaires :</u>						
13	Coopération et soutien des collègues (ex : Rapports amicaux et soutien auprès des collègues)						
	<u>Commentaires :</u>						
14	Coopération et soutien du supérieur (ex : Supérieur hiérarchique aidant et à l'écoute des besoins)						
	<u>Commentaires :</u>						
15	Conflits harcèlement (ex : Exposition à des situation d'agressivité verbale ou physique, à des comportements méprisants, à des propos dévalorisants (en externe et en interne))						
	<u>Commentaires :</u>						
16	Reconnaissance (ex : Sentiment de faire un travail utile et reconnu comme tel)						

GUIDE PRATIQUE DUERP | ANNEXES – FICHES PRATIQUES

Quel est votre vécu par rapport aux thématiques suivantes : la thématique vous met-elle en difficulté ? (Cochez la case reflétant le niveau de difficulté rencontré)		1 (forte difficulté)	2	3	4	5	6 (pas de difficulté)
Thématique							
	<u>Commentaires :</u>						
17	Management / leadership (ex : Clarté et cohérence des instructions données)						
	<u>Commentaires :</u>						
18	Conflit éthique (ex : Impression de devoir faire des choses que l'on désapprouve, qui sont en contradictions avec nos propres valeurs)						
	<u>Commentaires :</u>						
19	Qualité empêchée (ex : Possibilité de faire du travail de qualité)						
	<u>Commentaires :</u>						
20	Sécurité de l'emploi, du salaire, de la carrière (ex : Inquiétude quant à la pérennité de son emploi et de son salaire)						
	<u>Commentaires :</u>						
21	Soutenabilité (ex : Sentiment de pouvoir continuer à exercer ce métier pendant de longues années encore)						
	<u>Commentaires :</u>						
22	Santé physique (ex : Impact des conditions de travail sur votre santé physique)						
	<u>Commentaires :</u>						
23	Santé psychologique (ex : Impact des conditions de travail sur votre santé psychologique)						
	<u>Commentaires :</u>						
24	Climat social (ex : Impact des conditions de travail sur le climat social et la qualité des relations au sein de la collectivité)						

FICHE PRATIQUE 7 - MODÈLE DE DÉLIBÉRATION

[Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels](#)

Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan,

Monsieur le Maire (Président) rappelle au Conseil municipal (communautaire / d'Administration) que la mise en place du Document Unique Évaluation des Risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité (ou l'établissement) a renforcé sa démarche de prévention en établissant son Document Unique Évaluation des Risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation/mise à jour du Document Unique Évaluation des Risques professionnels ».

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le Document Unique Évaluation des Risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité (ou l'établissement) afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable **état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail**.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnel ;
- D'instaurer une communication sur ce sujet ;
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, des choix et des moyens ;
- D'aider à établir Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT).

Le Document Unique Évaluation des Risques professionnels doit être mis à jour minimum une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail ou lors d'un accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle... Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité (ou de l'établissement).

Le Document Unique Évaluation des Risques professionnels sera consultable par voie dématérialisée et/ou matérialisée auprès de (Préciser le lieu sur le serveur et/ou le service ou la direction concernée).

Il est proposé au conseil municipal (*conseil communautaire / d'Administration*), après avis favorable du Comité Social Territorial en date du *.../../....* :

- de valider le Document Unique Evaluation des Risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;
- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Fait à *.....*, le *.....*



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Unité prévention et ergonomie | Pôle Qualité de Vie au Travail (PQVT)
hygieneetsecurite@cdg56.fr - 02 97 01 52 84

6 bis, rue Olivier de Clisson - C.S 82161 - 56005 VANNES Cedex
cdg56@cdg56.fr - 02 97 68 16 00 - www.cdg56.fr

Linkedin : @Centre de gestion du Morbihan | Facebook : @CDGduMorbihan